

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 486-23**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

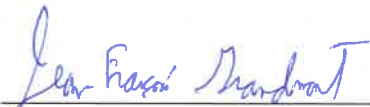
- *Règlement n° 486-23 modifiant le Règlement n° 464-22 relatif à la taxation, aux compensations et à la tarification de certains services pour l'exercice financier 2023 ;*

L'objet de ce règlement est de prévoir des tarifs pour l'aqueduc et pour un système de traitement des eaux usées automne non résidentiel.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dunham, ce 20 décembre 2023.



**Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim**
